

**Autoroutes du Sud de la France**  
**Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET**  
**Directrice des Ressources Humaines**  
**74, allée de Beauport – CS 90304**  
**84278 Vedène Cedex**

LANGON, le 8 avril 2021

Madame,

Objet : demande recalcul ICP3  
Télé-exploitants

Suite à l'annonce de la réorganisation de la filière péage pour 2021, la CFDT vous a adressé un courrier le 22 octobre 2020 vous demandant de bien vouloir prendre en considération la perte de majoration liée à la suppression d'un P3 sur deux à la télé-exploitation dans chaque DRE.

La CFDT est intervenue dans les instances, notamment lors du dernier CSE-Central où vous nous avez répondu que nous n'étions pas dans l'instance adéquate pour évoquer ce dossier.

Par ce courrier, nous vous demandons donc de bien vouloir organiser une commission de dialogue social concernant la convention 80 afin de traiter du calcul de l'ICP3.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY  
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF